



Le mot du Maire

C'est bientôt la fin de l'année 2022.

L'esprit de fête commence à se faire sentir et même si, avec votre accord, nous n'avons pas mis en place l'ensemble des illuminations du village pour des raisons économiques, la mairie, l'église et le lavoir sont parés d'un bel ensemble lumineux.

Je tiens à remercier le Comité des fêtes qui, comme à l'accoutumée, a réalisé un magnifique et féérique décor devant la mairie. Cet ensemble, qui a nécessité des heures de préparation et de mise en œuvre, est toujours fortement apprécié des petits et des grands. Merci à eux pour cette fidélité sans faille !

Depuis notre dernier Flash, de nombreux événements ont eu lieu sur notre commune et nous espérons que vous y avez pris part avec plaisir.

Les Fanfarsons ont organisé une belle soirée musicale autour d'une grande paëlla, et participé à la messe de la Sainte Cécile.

La Maison de la Musique a fait venir un duo en cordée-cordes pour ses Automnales à l'église.

Les 2 et 3 décembre, de nombreuses activités ont eu lieu à l'occasion du Téléthon 2022. L'association PTSMM a encore une fois employé les grands moyens pour faire de ces journées une réussite avec soirée contes, sorties vélo, activités en salle (échecs, jeux, maquillage, perles, gymnastique) et enfin une soirée tartiflette dont les stocks ont fondu à la vitesse grand V. Votre forte mobilisation a contribué au très beau résultat de 7 310 €, qui seront reversés à l'AFM Téléthon.

Vous avez également été nombreux à répondre à l'invitation de la bibliothèque qui avait convié Sylvie Mombo et ses musiciens pour son spectacle « Toute en contes ».

Le Noël des enfants, organisé par le Comité des Fêtes le 11 décembre, a vu un nombre important de nos enfants assister à un joli spectacle et rencontrer le père Noël.

Notre équipe a également multiplié les occasions de rencontres et d'échanges avec vous ces dernières semaines. Nous avons repris les réunions de quartiers, et d'autres seront programmées sur 2023.

Le vendredi 25 novembre, nous avons eu le plaisir d'accueillir les nouveaux arrivants autour d'un pot de l'amitié.

Dimanche 11, nos aînés, retraités, ont participé à un excellent repas animé par un magicien qui a su en surprendre plus d'un.

En parallèle, un colis a été distribué à nos aînés de plus de 70 ans qui ne sont pas venus au repas.

Après deux années consécutives de suspension, j'espère vous retrouver nombreux à la cérémonie des vœux du maire, le samedi 21 janvier vers 12h à la salle polyvalente.

D'ici là, je vous souhaite une belle fin d'année, de passer d'excellents moments en famille, et surtout de prendre bien soin de vous et de vos proches.

Au plaisir de bientôt vous retrouver,

Bien à vous

Votre maire, William Berrichillo



Les délibérations du Conseil Municipal du 9 décembre 2022

L'ordre du jour

13 présents, 2 pouvoirs

I. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE TÉLÉTHON

Comme chaque année, une subvention exceptionnelle de 500 € est proposée au CM. La somme est versée à l'association l'AFM Téléthon.

➤ *Délibération votée à l'unanimité*

II. DÉCISION MODIFICATIVE N°3 – BUDGET COMMUNAL 2022

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Orange a installé une antenne sur la mairie et on a titré (comme on le fait chaque année) 8 731,88 € mais comme c'est une autre société qui gère (société TOTEM), il faut annuler le titre Orange. La somme de 92 € est un remboursement sur un trop payé d'une famille de frais relatifs aux frais cantine.

LIBELLES	Dépenses		
	Chapitres	Articles	Montants
Fournitures entretien	011	6063	-2 392
FPIC	014	7392221	-3 500
Autres charges financières	66	6688	92
Titres annulés sur exercice précédent	67	673	5 800
TOTAL			0

➤ *Délibération votée à l'unanimité*

III. RÈGLEMENTS INTÉRIEURS DE LA CANTINE, DE LA GARDERIE ET DES ÉTUDES SURVEILLÉES

Étude : modification avec 2 forfaits de 4 jours par semaine ou 2 jours, ou 4 jours une semaine sur eux.

On espère ainsi avoir plus d'enfants à l'étude et désengorger la garderie. Les parents s'engagent, mais peuvent modifier en cours d'année. Mise en place à partir du 3 janvier 2023.

- **Cantine** : modification relative à l'absence des élèves : facturation du 1^{er} jour, sauf en cas de présentation de certificat médical. Mise en place à partir du 3 janvier 2023.

● ➤ *Délibération votée à l'unanimité*

● IV. ADHÉSION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LES ASSURANCES INCENDIE, ACCIDENT ET RISQUES DIVERS (IARD) POUR LA PÉRIODE 2024-2027

Les contrats d'assurances des collectivités sont des marchés publics. Celles-ci doivent donc les remettre régulièrement en concurrence. Le CIG Grande Couronne va constituer un groupement de commandes pour les assurances IARD, ce qui évite à chaque collectivité de lancer une consultation individuelle et permet de bénéficier des avantages de la mutualisation. Cette démarche s'inscrit dans une logique de simplification administrative et d'économie financière. Les frais de procédure de mise en concurrence, et les autres frais occasionnés pour le fonctionnement du groupement, font l'objet d'une refacturation aux membres du groupement, à savoir 1380 € pour Saint-Maurice-Montcouronne (commune de 1 001 à 3 500 hab), sans préjuger de notre adhésion finale.

➤ *Délibération votée à l'unanimité*

V. MOTION DE CENSURE

Le conseil municipal de Saint Maurice Montcouronne, réuni le 9 décembre 2022, exprime sa profonde préoccupation concernant les conséquences de la crise économique et financière sur les comptes de la commune, sur la capacité à investir et sur le maintien d'une offre de services de proximité adaptée aux besoins de la population.

Motion pour faire état de toutes les difficultés auxquelles doivent faire face les communes qui voient les taxes et autres ressources baisser sans que ce soit compensé.

La commune de Saint-Maurice-Montcouronne soutient les positions de l'association de maires de France.

➤ *Délibération votée à l'unanimité*

VI. SIMPLIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Il s'agit de modifier certains postes afin que le tableau corresponde à nos besoins.

➤ *Délibération votée à l'unanimité*

VII. FONDS DE CONCOURS

La CCPL doit délibérer pour le reversement du fonds de concours.

Le CM est invité à accepter la somme de 20 420 € que devrait reverser la CCPL à l'issue du vote en Conseil communautaire du 15 décembre.

➤ *Délibération votée à l'unanimité*

En musique, avec les Fanfarons...



Les Fanfarons de la Rémarde et leurs amis de l'Ensemble Musical du Hurepoix se sont à nouveau associés pour présenter leur traditionnel repas musical d'automne. La musique hispanique et les animations ont accompagné la dégustation d'une copieuse paëlla géante.

Samedi 26 novembre, nous avons fêté la patronne des musiciens, Ste Cécile. Durant l'office, nous avons eu une pensée amicale pour Mamie Guesneau. L'assemblée a fait un accueil chaleureux à notre accompagnement musical.



... et la Maison de la Musique

Le duo "En Cordée-cordes remplit l'église !

Succès pour le duo "En Cordée-Cordes", composé de la harpiste Priscille Debuchy et du guitariste Francis Thévenin. Dimanche 20 novembre, à l'invitation de la Maison de la Musique, ils ont réuni une centaine de mélomanes dans notre petite église. Le village prenait en effet part pour la première fois aux "Automnales de la harpe".



Des animations pour petits et grands

Avec la bibliothèque

Les Saint-Mauriciens étaient au rendez-vous de cette fin d'après-midi d'automne avec les contes de Sylvie Mombo et ses musiciens.

Le spectacle offert par la bibliothèque clôturait les festivités de ses 50 ans. Nous espérons que le public sera fidèle pour notre prochain spectacle en janvier.



Avec le Comité des Fêtes

Qui a fait venir un conteur ainsi que le Père Noël avec ses lutins pour faire rêver...



Le Téléthon

Un conte / une crêpe

Rando VTT

Tournoi échecs

Mini-Parcours

Maquillage

Fresque

Téléthon 2022

Jeux de société

Parcours gym

Perles

Thaumatrope

Rencontre

Parents

Enfants

Merci aux associations !

MERCI!

7310€

Encore un franc succès, grâce à vous !



Le repas des anciens



Le Jazz Band était au rendez-vous, pour « donner le la » de la journée.



Un bon moment de partage !

Bientôt 16 ans ? pensez au

RECENSEMENT

à la mairie du domicile

Le recensement est obligatoire,
Il est à réaliser entre votre 16e anniversaire et la fin du 3e mois suivant.

L'attestation de recensement,

- * Elle est délivrée sur présentation de :
 - la carte nationale d'identité
 - le livret de Famille
 - un justificatif de domicile
- * Elle est obligatoire entre 16 et 18 ans pour :
 - s'inscrire à tout examen et concours soumis au contrôle de l'autorité publique (code, conduite accompagnée, BAC, BEP, CAP...)

SGA

JDC

OBJECTIF CITOYEN

www.defense.gouv.fr/DC

Recensement militaire

Le recensement citoyen ou militaire est obligatoire pour les jeunes Français, filles et garçons

Agenda

6 janvier : Don du sang, à la salle polyvalente, de 15h à 19h30

21 janvier : Les vœux du maire, à la salle polyvalente à 12h

28 janvier : Spectacle « Les bijoux de la mer », proposé par la bibliothèque et présenté par la Compagnie Âmes d'enfants, à la salle polyvalente à 16h30

4 février : Loto, animé par le Comité des Fêtes, à la salle polyvalente, à partir de 19h



MAIRIE DE SAINT-MAURICE-MONTCOURONNE

<http://www.mairie-saint-maurice-montcouronne.fr/>

Tél. : 01 64 58 91 55 - Fax : 01 64 58 83 80 - Email : accueil@mairie-smm91.fr

Et vos alertes et informations sur Panneau Pocket : <https://www.panneaupocket.com/>



Imprimé à la CCPL